



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023

Ordre du jour :

1. Informations de la part du Ministre au sujet de l'actualité européenne et internationale.
2. 7954 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 6 et 26 septembre 2022, des 10 (réunion jointe), 21 (réunion jointe) et 24 octobre 2022 et des 7, 8 (réunion jointe), 21 et 24 (réunion jointe) novembre 2022 ainsi que des 7, 8, 9, 12 et 19 décembre 2022 (réunions jointes).
4. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

M. Jean-Paul Reiter, M. Felipe Lorenzo, du Ministère des Affaires étrangères-Direction de l'Immigration

Excusés :

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. **Informations de la part du Ministre au sujet de l'actualité européenne et internationale.**

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, informe les députés de la réunion du Conseil « Affaires étrangères » de l'Union européenne, qui s'est tenue le 23 janvier 2023 à Bruxelles.

- La guerre en Ukraine

D'emblée le chef de la diplomatie luxembourgeoise souligne que l'envoi de chars allemands Leopard 2 en Ukraine ne relève pas de la compétence des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE). Plusieurs États membres ont exprimé leur volonté de livrer tels chars à l'Ukraine. Ceux ayant acheté ce type de chars à l'Allemagne et désirant les exporter nécessitent une autorisation préalable de Berlin, qui – pour ce faire - demeure réticent.

Jean Asselborn informe de l'intervention par vidéoconférence du Ministre des Affaires étrangères ukrainien, qui a appelé les Ministres des Affaires étrangères de l'UE à continuer à livrer des armes et des munitions à l'Ukraine. Sans connaître le chiffre exact, la Russie s'apprêterait à mobiliser un nombre important de soldats. Le Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine a encore exprimé le besoin de blindés et de système de défense anti-aérienne. Le Ministre Jean Asselborn pense qu'une offensive russe au printemps est très probable. Selon lui, le Président russe est en train de s'armer davantage pour défendre les quatre régions occupées par la Russie et éventuellement en annexer d'autres.

Le Ministre Jean Asselborn admet que la livraison de chars Leopards 2 est une décision difficile et délicate. Par contre, il souligne que les pays membres de l'Union doivent assumer leurs responsabilités, et que si l'offensive russe devait avoir lieu au printemps, l'UE devra se montrer décisive. Dans ce sens, le chef de la diplomatie luxembourgeoise donne raison à Josep Borrell, le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, que les débats entre l'Allemagne et la Pologne sur la possibilité d'envoyer à Kiev des chars de fabrication allemande Leopard 2 ne devraient pas se faire sur la place publique.

Finalement, le chef de la diplomatie met en avant le fait que les États membres de l'UE ont débloqué la 7^e tranche d'aide à hauteur de 500 millions d'euros au titre de la Facilité européenne pour la Paix (FEP) et de 45 millions d'euros visant à équiper les soldats ukrainiens formés dans le cadre de la mission EUMAM Ukraine.

- La question de la justice et de la responsabilité pénale

Jean Asselborn informe que les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont discuté encore des diverses possibilités pour que les principaux responsables politiques et militaires russes soient tenus responsables. Selon Jean Asselborn,

la Cour pénale internationale de La Haye ne serait pas compétente pour juger les dirigeants russes pour « crime d'agression » contre l'Ukraine. Pour ce qui est de la création d'un tribunal dit hybride, opérant en vertu du droit ukrainien avec le soutien de la communauté internationale, le Ministre luxembourgeois n'est pas convaincu que les principaux responsables russes pourraient être jugés. Le Ministre Jean Asselborn met en avant que le Luxembourg soutient la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression, seul à même de traduire en justice, le moment venu, les principaux responsables de l'agression russe. Cette question sera également traitée prochainement au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

- Compensations, procédure d'adhésion à l'UE et « l'assistance macrofinancière + »

Compensations : le Ministre met en évidence qu'il s'agit non seulement de discussions de nature politique, mais également de discussions de nature juridique. L'Ukraine veut mettre en place un registre international des dommages.

Adhésion à l'UE : La Commission européenne est en train d'établir un rapport sur l'état d'avancement et d'élaborer une feuille de route décrivant les prochaines étapes pour faciliter l'accès de l'Ukraine au marché intérieur de l'UE.

« Assistance macrofinancière + » : Jean Asselborn informe que la Commission européenne a versé à la mi-janvier une première tranche de 3 milliards d'euros sur le montant maximal de 18 milliards d'euros de l'instrument « assistance macrofinancière + » en faveur de l'Ukraine. Le but de cette aide : maintenir les services publics essentiels fonctionnels (les hôpitaux, les écoles, etc.) et rétablir les infrastructures critiques notamment les infrastructures énergétiques.

- Palestine

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise informe que les Ministres des Affaires étrangères de l'UE ont eu un échange de vues informel avec le Premier ministre et le Ministre des Affaires étrangères de la Palestine afin d'aborder les relations bilatérales, la situation dans la région ainsi que le processus de paix au Moyen-Orient. Les autorités palestiniennes demandent le soutien de l'UE pour que celle-ci s'engage auprès du gouvernement israélien à permettre l'organisation des élections présidentielles et législatives en Palestine.

Jean Asselborn met en avant que les relations entre la Palestine et l'Israël sont extrêmement tendues. Il regrette encore que les relations avec le nouveau gouvernement en Israël semblent se détériorer.

Finalement, le chef de la diplomatie luxembourgeoise confirme que le Luxembourg est favorable à l'établissement d'un dialogue politique régulier de haut niveau entre l'UE et l'Autorité palestinienne, tout comme au lancement de négociations sur les priorités de partenariat et sur un accord d'association complet.

- Sahel

La situation dans la région sahélienne reste tendue. La région est confrontée à de nombreux défis, tels que le terrorisme, des changements de gouvernement

anticonstitutionnels, ou encore la présence d'acteurs tiers comme l'organisation paramilitaire de mercenaires russes Wagner.

L'Union européenne a pris la décision d'approfondir ses relations et sa coopération avec les pays du Golfe de Guinée.

- Iran

En ce qui concerne la situation en Iran, le Ministre se félicite de l'adoption du 4^e paquet de sanctions contre les responsables de violations graves des droits humains en Iran. Parmi les personnes visées figurent des juges, des députés ou encore des ministres, précise le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Quant à la question de placer le Corps des gardiens de la révolution islamique et ses forces subsidiaires sur la liste européenne des organisations terroristes, Jean Asselborn explique qu'il s'agit d'une question juridiquement complexe.

- Arménie

Quant à la fermeture du corridor de Latchine, le chef de la diplomatie luxembourgeoise admet qu'il s'agit d'une catastrophe humanitaire. L'UE a décidé de mettre en place une mission civile en Arménie (EUMA) dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Jean Asselborn confirme que le Luxembourg s'est dit prêt à s'engager dans cette mission. Le Ministre annonce que ses équipes présenteront sous peu un règlement grand-ducal demandant l'accord de principe de la Chambre des Députés.

- Afghanistan

Le Ministre déplore fortement la situation épouvantable des femmes et des filles en Afghanistan. Il exprime son inquiétude face au récent décret interdisant aux femmes de travailler pour des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Cette décision fragilise le travail de nombreuses organisations qui aident des millions d'Afghans vulnérables. Il se dit également très préoccupé du fait que les relations entre les Nations Unies et les autorités talibanes afghanes aient été réduites à un strict minimum.

- Éthiopie

Jean Asselborn annonce aux députés que les Ministres des Affaires étrangères français et allemand se sont rendus en Éthiopie. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise salue l'accord de paix qui a mis fin à la guerre civile en Éthiopie. Selon lui, le soutien de l'Union européenne ne peut être que bénéfique pour la population éthiopienne minée par la pauvreté.

Les questions des députés

Le député Gusty Graas revient sur une affaire de corruption en Ukraine autour des approvisionnements de l'armée. Le député veut savoir s'il s'agit plutôt d'un fait divers ou d'une tactique pour déstabiliser le gouvernement ukrainien. Jean Asselborn rappelle que l'Ukraine est minée de longue date par la corruption, et ceci bien avant l'invasion russe. Il espère que ce scandale ne remette pas en cause l'unité au sein du gouvernement de Zelensky. Selon Jean Asselborn, des rivalités politiques seraient toxiques pour la situation actuelle du pays.

L'élu Gusty Graas se renseigne encore sur la situation tendue au Pérou. Le Ministre admet que le système politique du pays connaît des

dysfonctionnements depuis longtemps. La Présidente du pays étant extrêmement contestée, notamment auprès des jeunes, le pays reste ébranlé par des manifestations importantes.

Le député Laurent Mosar demande des renseignements au sujet de la réunion « Ukraine Defense Contact Groupe Meeting » à Ramstein. La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense, Stéphanie Empain, suggère à la commission parlementaire de fixer une réunion avec le Ministre de la Défense, François Bausch, et le chef d'état-major, le général Steve Thull, ayant représenté le Ministre lors de la réunion en Allemagne.

Quant à la question relative à la situation humanitaire dramatique au Yémen du député Laurent Mosar, le Ministre Jean Asselborn se dit prêt à organiser une réunion pour discuter en détail de cette problématique.

Dans le contexte du blocage dans l'élection du président de la Chambre américaine des représentants, la députée Stéphanie veut connaître l'avis du Ministre quant à une éventuelle remise en cause de l'aide américaine à l'Ukraine. Jean Asselborn ne pense pas que le soutien américain envers l'Ukraine diminuera. Il rappelle que les États-Unis sont de loin le premier pays étant venu en aide à l'Ukraine, ceci financièrement et militairement depuis le début de la guerre.

2. 7954 **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration**

Le président-rapporteur, Yves Cruchten, présente les grandes lignes de son projet de rapport. Ledit rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Le projet de rapport est adopté par la majorité des députés présents. La députée Nathalie Oberweis vote contre et le député Fernand Kartheiser s'abstient.

La Commission préconise de recourir au modèle de base.

3. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 6 et 26 septembre 2022, des 10 (réunion jointe), 21 (réunion jointe) et 24 octobre 2022 et des 7, 8 (réunion jointe), 21 et 24 (réunion jointe) novembre 2022 ainsi que des 7, 8, 9, 12 et 19 décembre 2022 (réunions jointes).**

Les projets de procès-verbaux sous rubrique sont adoptés à l'unanimité.

4. **Divers**

Le député Fernand Kartheiser demande un verbatim de la réunion jointe du 3 juin 2022. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Présidents.

Luxembourg, le 24 janvier 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact